



## L'ancêtre Noël Brem dit Lebrun et dit Carrier

**N**oël Brem (variations : de Bremme/Bresme) dit Lebrun, et dit Carrier au Québec, fils de Jean de Bhrum et de Catherine Caffié, est né le 22 novembre 1665, dans le faubourg Saint-Nicolas ou basse-ville, à Boulogne-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais, en France. Il est baptisé sous le patronyme de « bhrum », le lendemain de sa naissance, en l'église Saint-Nicolas.

Arrivé au pays, il exerce le métier de serrurier-taillandier au service de l'intendant Jean Bochart de Champigny.

Noël fait la connaissance d'Anne Brochu, fille de Jean Brochu et Nicole Saunier, évêché de Luçon. Anne, née à Sainte-Famille, Île d'Orléans, samedi le 26 mars 1678, est la troisième d'une famille de quatre enfants : Jean, Marie, Anne et Mathurin.

L'appellation « dit Carrier » est mentionnée pour la première fois dans son contrat de mariage le 8 juillet 1696. L'ancêtre, pour sa part, signait Brem. Ce contrat fut passé à Québec, devant François Genaple de Bellefonds, notaire royal. Noël Brem dit Lebrun et dit Carrier est présumé fabricant d'outils pour les employés d'une carrière de la région de Québec, d'où le nom Carrier donné à ses descendants.

Le 9 septembre 1696, Noël Brem (Lebrun dit Carrier, père) loue, pour un an, une maison de

Timothée Roussel, maître-chirurgien à l'hôpital Hôtel-Dieu, au coût de 72 livres de Tournai. Cette maison est sur la rue du Palais et est située entre Henri Delaunay, charron, et Jean



**Église de Saint-Nicolas de Boulogne-sur-Mer où fut baptisé l'ancêtre Brem.**

Bridault, charpentier, pas très loin de l'Hôtel-Dieu. Elle comprend une chambre de plein-pied avec cheminée et une pièce au-dessus (à l'étage) ainsi qu'une cour adjacente. C'est là que Noël Brem habitera d'abord seul, puis avec sa jeune épouse, à compter du 7 février suivant, jusqu'à l'été, alors qu'ils déménageront à Saint-Vallier.

Ce n'est que sept mois après leur contrat de mariage que Noël Brem dit Lebrun et dit Carrier et Anne Brochu unissent leur destinée. Nous sommes en plein hiver, le lundi 4 février 1697, et la cérémonie a lieu dans l'église à colombage de 45 pieds par 20, dédiée à Saint-Jean, Île d'Orléans.

Après leur mariage, comme nous l'avons vu, les nouveaux époux ne sont pas allés résider immédiatement à Saint-Michel (dans la partie qui deviendra Saint-Vallier). La maison louée de Timothée Roussel l'est jusqu'au mois de septembre. Ils y habiteront donc jusqu'à l'été.

D'autres indices nous le montrent aussi. D'abord parce que leur contrat de mariage, et surtout le contrat de l'achat de la terre et de la maison de Laurent Tareau, sont passés à Québec, devant François Genaple de Bellefonds, alors que les contrats suivants sont presque tous passés devant le notaire Abel Michon, à Saint-Thomas de Montmagny ; la somme de quatre cents livres, fournie par son beau-père et qui sert visiblement à payer l'habitation et la terre de Laurent Taureau, de même que la nécessité du Seigneur de mettre ses terres en valeur.

En juillet 1697, Anne est déjà enceinte de quatre mois et cela joue certainement en faveur de la

décision d'acheter l'habitation de Laurent Tareau et d'y tenir feu et lieux. Les parents d'Anne iront aussi résider à Saint-Michel (partie Saint-Vallier).

Le contrat, passé avec Laurent Tareau, nous apprend d'autres détails intéressants. La terre achetée est d'une superficie appréciable : elle a trois arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent (rive sud) et quarante de profondeur, dont « quinze à seize sont en culture et le reste en bois complété debout ».

L'habitation et la terre sont acquises pour la somme de quatre cents livres payée en deux versements : cinq à six semaines avant la rédaction du contrat, Noël Brem dit Lebrun et dit Carrier (père) avait donné deux cents livres à Laurent Tareau et en ce 13 juillet 1697, notre ancêtre s'acquitte des deux cents livres « en monnaie de cartes ayant présentement cours en ce pays ».

Le couple Noël Brem et Anne Brochu ont eu 10 enfants : Marie-Anne, Marguerite, Angélique-Hélène, Noël, Thérèse, Élisabeth, René, Louis, Joseph et Étienne.

Le 29 mars 1699, Noël Brem (dit Lebrun et dit Carrier, père) est cité à la Prévôté de Québec par le marchand Gabriel Duprat. Il déclare qu'il ne doit rien à Duprat, mais que son beau-père, Jean Brochu, doit plus de 200 livres à ce Duprat.

Au printemps de 1710, Noël Brem, qui a maintenant 41 ans, échange la terre reçue en héritage de son beau-père pour une autre voisine de la sienne, avec Guillaume Leroy son ex-voisin. Noël Brem offre en échange une terre, héritée de son beau-père, d'un demi-arpent de front sur le

fleuve Saint-Laurent par une lieue de profondeur ou environ, situé dans l'Île Saint-Laurent (Île d'Orléans). L'acte d'échange, rédigé à Beaumont, se termine par le transfert officiel des titres de propriété : « les dites parties ont respectueusement transporté l'une à l'autre tous et tels droits de propriété. »

Le samedi 29 avril 1719, Noël Brem dit Lebrun et dit Carrier (père), reçoit une concession du seigneur Louis-Joseph Morel. Celui-ci concède à l'ancêtre, par contrat passé à Saint-Thomas de Montmagny, devant le notaire Abel Michon, une terre faisant partie de la seigneurie qu'il a reçue de son père Olivier Morel de la Durantaye. Louis Beaudoin, procureur fiscal et voisin, agit comme témoin. La terre du premier rang, qui vient s'ajouter aux possessions de l'aïeul, a une « contenance » de trois arpents depuis le bord du fleuve jusqu'à la petite rivière et, de cette rivière, trois arpents moins une perche jusqu'au bout de la concession qui est de 40 arpents. Elle est limitée, au nord, par le fleuve et, au sud, par le « derrière » des terres du second rang. Elle est bornée, à l'ouest, par la terre de Louis Boutin.

Noël Brem devra y tenir feu et lieu, ou du moins devra « desarter » (défricher) ce que les voisins jugeront nécessaire. Il devra, sur la largeur de cette terre, faire et entretenir le chemin royal. Il devra aussi apporter son grain à moudre en exclusivité au moulin du seigneur Morel.

Sur cette terre, l'ancêtre reçoit les droits de chasse à l'exclusion de la perdrix et de pêche « au devant dicelle », mais chaque année, le premier saumon et la onzième

prise de toutes autres espèces iront à son seigneur. Il devra les livrer au manoir seigneurial. De plus, il devra, chaque année, payer vingt sols de rente, en plus d'apporter un « chapon en plume » vivant pour chacun des trois arpents de devanture de cette dernière concession, et trois sols de cens, le tout livré à la Saint-Michel. Noël Brem devra aussi donner préférence au sieur Morel lorsqu'il aura du bois à vendre.

Cette concession, ajoutée à l'échange avec Guillaume Roy, rendent Noël Brem propriétaire de trois terres de suite (ou presque) dans le premier rang de Saint-Vallier.

Nous savons aussi qu'en 1721, Noël Brem dit Lebrun et dit Carrier (père), habite encore au même endroit qu'en 1709, lorsque Mathieu Benoist Collet, écuyer, seigneur de La Frontière, fit son enquête sur « la commodité et incommodité dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France. »

Le dimanche 28 décembre 1749, Anne Brochu, la mère de tous les Lebrun dit Carrier nous quitte. Elle avait 71 ans. Quant à son époux venu de France, Noël Brem dit Lebrun et dit Carrier (père), la transplantation n'aura pas abrégé ses jours, car à son décès, on le dit âgé de 112 ans. Cet âge est exagéré, mais il a quand même 91 ans, car il est né en 1665. Sa sépulture a lieu le jeudi 15 janvier 1756 à Berthier.

*Source : site Internet : [Geocities.com/denis\\_carrier/geo/gen2.htm?20093](http://Geocities.com/denis_carrier/geo/gen2.htm?20093)*

*Les données de ce texte ont été vérifiées sur les microfilms « Drouin numérisés », Société de Généalogie de Québec. ■*